



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 1
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 mars 2020 de 20h00 à 22h15
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	S. Sidler	x		
Vice-Président	M. Zimmermann	x		
Secrétaire	P. Schenker	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo		x	
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan		x	
	J. Jaussi	x		
	J. Kummer	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	P. Malek-Asghar	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de Frs 280'000.- destiné à l'aménagement de trottoirs sur le chemin du Biolay
5. Crédit de Frs 500'000.- destiné à la réfection de trois aires de jeux
6. Crédit de Frs 55'000.- destiné au remplacement de la protection cathodique des filtres à sable de la piscine
7. Crédit de Frs 1'029'000.- destiné aux travaux gérance 2020
8. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous. Mme C. Angelo, MM. T. Fauchier-Magnan et C. Sudan sont excusés. MM. Lima et Marquis arrivent à 20h07.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Les modifications suivantes sont proposées :

- Page 3, 1^{er} § : « On peut lire en conclusion à la page 47 : « le Département a gelé le processus de recherche de site pour la nouvelle décharge et s'est concentré sur le développement des alternatives ».
- Page 16, 4^{ème} § : « ... Il relève l'intérêt à investir dans les éléments permettant d'assurer la sécurité des usagers. »
- Page 16, 6^{ème} § : « Il reste à également la question de la rue des Moulins ... »
- Page 21, 5^{ème} § : « M. Zeder rappelle la notion de phasage et l'importance de ne pas lancer une étude maintenant.

Muni de ces modifications, le PV de la séance du 16 décembre 2019 est accepté par 19 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage (21 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**2.1 Voyage du Conseil municipal en Valais**

Le Président signale que le voyage du Conseil municipal aura lieu sur une journée, le 16 mai 2020 en Valais.

2.2 Droit d'opposition des CM aux décisions de l'ACG : délai de recours dépassé.

Le Président signale que le délai de recours pour la subvention de Frs. 800'000.- pour la Nouvelle Comédie est dépassé. La subvention est accordée, seule une décision d'opposition a été adoptée, sous forme de résolution, par le Conseil municipal de la commune de Laconnex.

2.3 Suite à la question de M. Jaeggle dans le journal de Versoix concernant l'accessibilité à l'esplanade de la Gare, le Président indique que le CA a

décidé en concertation avec la Police municipale, de placer des barrières pour la sécurité des usagers suite à des accidents graves. En effet, en fonction de la météo, l'esplanade peut être glissante et dangereuse. Une réflexion est en cours afin de trouver une solution plus esthétique.

Suite à la remarque de M. Jaeggle qui indique que aucun débat est inutile le président répond : « Bien sûr, je partage son avis. Aucun débat est inutile, ils sont mêmes fondamentaux pour notre société, mais j'ai beaucoup de peine à concevoir un débat sur les réseaux sociaux. A coup de commentaire, il est quand même compliqué de pouvoir partager ses idées et s'écouter. On assiste le plus souvent à une partie de ping-pong entre deux personnes qui ne voudront de toute façon jamais se mettre d'accord. Cela va juste alimenter deux camps sans pour autant trouver de solutions ou de consensus. C'est stérile.

Mon parti le sait bien je n'ai jamais apprécié la politique sur les réseaux sociaux parce que ces derniers sont selon moi la parfaite représentation de l'individualisation de notre société. Le JE avant le NOUS, ce qui ne colle pas avec des valeurs démocratiques, même si quelque fois ils sont de vecteur de mobilisation formidables, notamment pour le droit des femmes.

C'est un endroit où ce qui marche, ce qui buzz et surtout pour la politique sont la provocation, la propagande et non pas les analyses réfléchies. Donald Trump, Matteo Salvini en sont des parfaits exemples. Est-ce que c'est ce que nous voulons ?

Mais la société évolue et ces réseaux sociaux sont devenus des médias, et les parties doivent donc s'adapter et aussi communiquer sur ces nouveaux outils. C'est pourquoi en cette période électorale, j'aimerais rappeler toutes les personnes qui se présentent aux élections que nous avons un devoir d'exemplarité et de réserve qui sont aussi valables sur les différents réseaux.

Je vous remercie pour votre coopération »

2.4 Le Président signale avoir reçu la démission du Conseil municipal de M. Michel Zimmermann. Cette démission sera effective dès la fin de cette séance plénière. Le Président tient à remercier M. Zimmermann pour son activité au sein du Conseil municipal et la passion qu'il a toujours montrée lors des débats et ses prises de position. M. Zimmermann est une personne qui marche souvent avec le cœur et cela fait plaisir de voir des personnes fonctionner comme ça au sein du Conseil municipal.

M. M. Zimmermann prend la parole :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, chères et chers Collègues du Conseil municipal,

Comme vient de vous en informer le Président de notre Conseil, j'ai décidé de démissionner de ma fonction de Conseiller municipal et, croyez-moi, cette décision n'a pas été facile à prendre.

L'alternative qui se posait à moi était de rester, et de faire tapisserie jusqu'à l'installation du Conseil municipal nouvellement élu, ou de partir en apportant un éclairage circonstancié et politique à mon départ. Plus proche de mes convictions et de mon engagement socialiste, c'est ce second terme de l'alternative que j'ai choisi de privilégier.

Je m'en explique :

Il ne vous aura pas échappé, chères et chers Collègues, que mon nom ne figure pas sur la liste PS des élections municipales en cours. Or, et je tiens à le préciser, mon absence de la liste PS à l'élection au Conseil municipal de Versoix ne relève pas de mon choix. Bien au contraire. Elle m'a été imposée par la volonté d'une majorité de six, emmenée par Madame la Conseillère administrative Enhas, et son mari, contre trois, pour, opportunément, empêcher le conseiller municipal Zimmermann de se présenter une seconde fois au suffrage des citoyennes et citoyens de notre chère commune.

Cela dit, et indépendamment du fait qu'il est peu banal, vous me l'accorderez, qu'un élu sortant, qui plus est, membre de la direction cantonale de son parti, soit empêché de se présenter à sa réélection, et encore moins banal, dans les rangs du PS, d'écarter de la vie politique le représentant d'une de ses composantes (l'aile gauche), permettez-moi de m'arrêter un instant sur quelques-unes des raisons, plus ou moins sérieuses, qui m'ont valu de me faire exclure de la liste PS de Versoix.

La première, grotesque et irrationnelle, est liée à mon élection au Bureau de ce Conseil. Chacune et chacun d'entre vous s'en souvient : Monsieur Enhas, pressenti pour la fonction, voulait, selon l'expression consacrée « y monter », la majorité du Conseil a tenté de l'en dissuader, conflit d'intérêts oblige, et, commettant une erreur, que je reconnais volontiers, je m'y suis imprudemment laissé élire à sa place. Que n'ai-je fait ! À ce moment-là, en mai 2018, je n'avais encore aucune idée de la portée pathologique du « syndrome d'Isnogoude ». Funeste lacune ! En effet, mon élection m'a valu une inimitié sans bornes de la part du couple Enhas, laquelle inimitié a concomitamment conduit au refus de toute discussion politique au sein du groupe. Il eut mille fois mieux valu, quitte à laisser passer le tour des socialistes au Bureau, que je me préserve en refusant cette élection. Pathétique !

La seconde raison, beaucoup plus sérieuse, porte sur les contours et le contenu de mes convictions et engagements politiques. En 2015, j'ai profilé ma candidature sur, je cite, « la défense des services publics, en général, et des services publics de proximité, en particulier », autrement dit : contre les privatisations. Pouvais-je dès lors m'associer à la majorité des Socialistes de Versoix pour soutenir et voter avec eux « la privatisation et l'externalisation de la gestion des parkings communaux » ? Non, conformément à mes convictions et respectueux des engagements pris devant les citoyennes et citoyens de Versoix, je ne pouvais pas.

Pire encore, pouvais-je m'exécuter, lorsque le nouveau président de la section PS de Versoix, Monsieur Antoine Droin (l'aile droite et carriériste

du PS), m'a transmis, sur la demande expresse de Madame Enhas, un courrier (que je conserve précieusement) me mettant en demeure de retirer mon soutien au projet de création de 24 nouvelles places de crèche. Non, je ne pouvais pas ! Je ne pouvais d'autant pas, qu'au compte du Conseil de fondation pour la petite enfance, j'étais, avec d'autres, l'un des porteurs de ce projet, et l'un des auteurs de la motion.

Sur ce point, ô combien important, il convient, surtout à l'attention de l'électorat versoisien en cette période cruciale de la vie politique communale, de rappeler que jusqu'à l'avant-veille de l'adoption de ce projet de nouvelles places de crèche par le Conseil municipal, Madame Enhas, et, plus grave encore, la majorité du groupe socialiste, en étaient les plus farouches et acharnés opposants.

Ironie du sort, ceux-là mêmes qui m'ont exclu de la liste PS pour cause de manque de collégialité, notamment dans mon refus de combattre la création de nouvelles places de crèche, font aujourd'hui de la création de ces nouvelles places de crèche l'argument premier de leur campagne électorale. Pitoyable récupération !

Tout cela, chères et chers Collègues du Conseil municipal, de votre place, installés aux premières loges, vous le saviez déjà. Maintenant, si j'ai pris sur moi de le rappeler, c'est pour apporter publiquement un contenu à ma démission et dénoncer – nous sommes en politique – le virage à droite-toute opéré par cette majorité des Socialistes de Versoix qui, en me déniaient le droit de participer à l'élection municipale, prive aussi les citoyennes et citoyens de notre commune de la possibilité de se prononcer sur le bienfondé, ou non, du maintien dans ce Conseil, d'un socialiste qui, dans les limites du possible, entend faire de ses principes et de ses engagements de campagne le fil rouge de son action politique.

Enfin, et pour conclure sur une note positive, je ne voudrais pas m'en aller sans remercier chaleureusement toutes celles et ceux, membres de ce Conseil, avec lesquels, et grâce auxquels, j'ai vécu une très enrichissante et très édifiante expérience de vie. Je pense tout particulièrement à quelques chers adversaires politiques (ils et elles se reconnaîtront) avec lesquels la libre discussion et de fructueux échanges nous auront permis de bâtir, si ce n'est des ponts, du moins quelques jolies passerelles.

Pour finir, et si le Président y consent, je prendrai une toute dernière fois la parole, ici, au point des divers.

2.5 Invitation du 16 mars 2020 : Le Président signale qu'à l'occasion des élections municipales du 1^{er} tour toutes les personnes élues et non-élues, y compris les personnes sortantes, sont invitées le dimanche 15 mars 2020 à 18h30 à la salle Lachenal pour partager une raclette préparée par M. Miche.

2.6 Pétition au Conseil municipal de Versoix pour préserver l'environnement et la qualité de vie des versoisiennes et des versoisiens.

Le Président signale que la pétition a été signée de manière manuscrite et électroniquement par 95 personnes domiciliées sur la commune de

Versoix. Après réflexion, le Bureau a décidé de proposer le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Discussion

M. Chappatte demande si tous les pétitionnaires sont domiciliés à Versoix.

Le Président précise que la pétition comportait 335 signatures. Après vérifications, il s'est avéré que 95 des signataires étaient résidents sur la commune.

En complément à la question, M. Lambert indique que les pétitionnaires se situent dans d'autres communes, dans d'autres cantons ainsi que dans d'autres pays (Finlande, Angleterre, France, Espagne, Colombie, Californie, Uruguay). Surpsi par cette pétition.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de renvoi au CA.

Vote : La pétition « Pour préserver l'environnement et la qualité de vie des versoisiennes et des versoisiens » est renvoyée au Conseil administratif par 21 oui et 2 abstentions (23 votants).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert , Maire

Coronavirus

M. Lambert signale que dans le cadre des mesures de prévention le Conseil administratif a avec regret pris la décision d'annuler le Festichoc.

Des informations ont été faites concernant les mesures de prévention au personnel communal. L'administration communale reste en contact avec le médecin cantonal. Il est conseillé de reporter tous les événements.

Programme pour créer la biodiversité en milieu urbain.

M. Lambert signale que la Ville de Versoix se lance dans le programme pour créer la biodiversité en milieu urbain mis en place par le Département fédéral de l'environnement et du développement territorial en tant que commune pilote en Romandie. Après une sélection parmi plusieurs communes la commune de Versoix a été retenue pour ce programme qui se déroulera en 2020, 2021 et 2022. Le but est notamment d'augmenter la part de surfaces vertes dans les communes et de l'interconnexion pour participer aux infrastructures écologiques et améliorer la qualité écologique des milieux urbains. La commune sera épaulée notamment par un groupe de projets expertisés par l'Académie suisse des sciences naturelles et par la Fondation d'aide aux communes.

Développement de la ville de Ferney-Voltaire

Le CA a été reçu par le Maire de Ferney-Voltaire et ses adjoints pour présenter les développements de Ferney-Voltaire. D'énormes travaux sont prévus avec à l'horizon 2030 65 hectares qui seront aménagés avec un budget d'environ 200'000 millions d'Euros. Afin d'illustrer ce développement un diaporama est projeté sur grand écran. A noter que des projets complémentaires se mettent

en place concernant des voies de mobilité douce auxquelles Versoix, Collex-Bossy et Bellevue ont des intérêts communs.

Secrétariat général

M. Lambert signale l'engagement au 1^{er} avril 2002 de Mme Marie-Louise Possa en qualité de secrétaire générale adjointe. En lien avec le départ à la retraite à la fin de l'été de M. Frank Lavanchy, secrétaire général actuel, un important processus de sélection a eu lieu. 12 dossiers ont été retenus parmi une soixantaine de candidatures reçues. Le CA incorpore a rencontré 4 candidats avant de porter son choix sur Mme Possa. Titulaire d'un Bachelor en relations publiques et d'un Master en politique et management public (IDHEAP), Mme Possa a eu diverses expériences au sein de l'Etat de Genève en tant qu'assistante de communication mais également au sein de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève en qualité de responsable de projets. Elle a fait preuve dans les interviews d'un sens aigu pour le service public et d'une expérience dans l'analyse de projets de dossiers complexes. Le CA compte sur Mme Possa pour mettre ses compétences au service de l'administration communale.

Culture

- 15 mars 2020 à 17h00 : Pièce de théâtre, Le petit prince, au Boléro.
- 18 mars 2020 : Concert de printemps Croqu'Notes, au Boléro.
- du 3 au 26 avril 2020 : Exposition de photographies des œufs de Fabergé.
- du 4 avril au 10 mai 2020 : Exposition « Artistes d'ici » au Boléro sur le thème de la nature.

M. Lambert signale enfin le lancement de l'opération « Livres-Service » dans les anciennes cabines téléphoniques Swisscom réaménagées en librairies autogérées.

Sécurité

M. Lambert signale la poursuite du dispositif mis en place par la Police municipale dans le cadre de l'accompagnement des travaux de la route de Suisse et des déviations mises en place. 6 APM et 2 contrôleurs du stationnement sont postés aux endroits stratégiques de la commune.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux

Mme Enhas signale que les travaux de la route de Suisse abordent leur dernière ligne droite. Il n'est plus possible d'emprunter la route de Sauverny depuis la route de Suisse (mise en sens unique dans le sens de la descente). Les véhicules provenant du canton de Vaud sont orientés directement sur la déviation habituelle sur le chemin de Montfleury en vigueur jusqu'à la fin des travaux prévus fin juin.

Dans le secteur qui va des quais de Versoix jusqu'à la maison du projet, des travaux de bétonnage importants vont être entrepris au niveau des trottoirs côté lac puis côté Jura.

Panneaux d'information LED

Mme Enhas signale qu'un troisième panneau LED a été mis en place à l'entrée de Versoix. Il vient compléter les panneaux LED de Montfleury et de la route de l'Etraz à la hauteur d'Ecogia.

Place du Bourg

Mme Enhas signale qu'une régulation de la circulation a été nécessaire la semaine dernière en raison des couvercles qui n'ont pas résisté au poids des véhicules TPG. La pose de plaques provisoires a permis de remédier à ce problème.

A noter que les derniers travaux d'aménagement de la Place du Bourg sont en cours. La construction de la fontaine a débuté de même que la plantation des arbres. Tout devrait être terminé d'ici la fin du mois d'avril.

Le samedi 25 avril aura lieu une fête organisée par les commerçants du Bourg. Un flyer est en préparation.

Travaux SIG

Mme Enhas signale que des travaux menés par les SIG ont été entrepris en urgence (fuite de colonne d'eau). La circulation sera alternée à la route de Saint-Loup sous le pont CFF.

Social

Mme Enhas informe que le CA a nommé Mme Vanessa Dahan au poste de cheffe du service social, jeunesse, poste qui était à repourvoir suite au départ en juillet dernier de l'ancienne cheffe de service. Mme Dahan a travaillé auprès des Unions chrétiennes de Genève, en tant que responsable à la Villa Yoyo à Versoix en 2010 et 2011 et en tant que secrétaire générale de 2011 à 2015. Elle a rejoint en 2015 la Ville de Genève en tant qu'adjointe de direction responsable de l'Unité de vie associative. Le CA est très heureux d'avoir accueilli Mme Dahan qui a pris ses fonctions début janvier et qui par ses compétences avérées et son sens du service public saura très certainement mener le service social avec grand professionnalisme.

Permanence impôts

Mme Enhas signale la mise en place de la permanence impôts depuis le 10 février jusqu'au 17 juin 2020. Cette opération est destinée à aider les personnes à faible revenu à remplir leur déclaration d'impôts. Le tarif est compris entre Frs. 35.- et Frs. 80.-. Toute personne intéressée par ce service doit prendre rendez-vous auprès du service social.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

Festichoc

M. Malek-Asghar confirme la décision d'annulation du Festichoc qui est un crève-cœur pour l'équipe de la Mairie, les jeunes concernés par les emplois jeunes ainsi que pour les chocolatiers. Il a toutefois été possible de sauver le concours de sculpture qui mettra à contribution le public. La remise des prix est prévue vers la mi-mai en Vieille Ville.

Restaurant scolaire

M. Malek-Asghar signale l'achèvement du restaurant scolaire qui est déjà en activité. Quelques images sont projetées sur grand écran. Il souligne la très

belle qualité architecturale de cette construction, ainsi que la fonctionnalité qui permet à tous de trouver son compte. En effet, cet endroit pourra probablement être utilisé pour des activités communales. La commission des bâtiments

Quelques photos du restaurant scolaire en activité sont projetées sur grand écran, M. Malek-Asghar en profite pour rappeler les règles qui existent au niveau du code pénal concernant les dispositions en lien avec la protection, de la personnalité, notamment à l'attention du public qui avait filmé précédemment certains débats. Ainsi les images projetées ont été floutées afin que les visages des personnes photographiées sans leur consentement n'apparaissent pas.

Il signale l'organisation d'une matinée « café-croissants » le samedi 25 avril lors de laquelle il sera possible de visiter et se rendre compte de la réalisation du restaurant scolaire. Cette visite « portes ouvertes » en matinée permettra à la population de se rendre sur la Place du Bourg à l'occasion d'une fête de quartier organisée par les commerçants de la Place du Bourg. Une information plus complète sera transmise ultérieurement.

Finances

M. Malek-Asghar transmet une information sur la situation des comptes de l'exercice 2019. Quelques informations ont déjà été transmises au CA ainsi qu'aux membres de la commission des finances. Dans le cadre de la clôture des comptes 2019, on note une situation favorable avec un résultat excédentaire situé entre Frs. 500.- et Frs. 800.-. De meilleures recettes fiscales pour les personnes physiques sont annoncées. Une baisse des recettes fiscales des personnes morales est en revanche prévue notamment en raison du départ de certaines entreprises.

M. Malek-Asghar relève avec satisfaction que ce résultat positif de l'exercice 2019 provient du fait que les charges ont été très bien maîtrisées par l'administration municipale. Il tient à les en remercier.

4. CREDIT DE FRs 280'000.- DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DU BIOLAY

A l'aide d'une présentation sur grand écran, Mme Enhas présente cette demande de crédit destiné à l'aménagement de trottoirs sur le chemin du Biolay. Cet aménagement permettra d'assurer une continuité piétonne par une sécurisation du secteur, très fréquenté par les promeneurs et les sportifs. L'éclairage sera également mis en conformité. Après avoir détaillé le plan financier de ce crédit de Frs. 280'000.- TTC, elle remercie les CM de lui faire bon accueil.

Préavis des commissions

M. Rothlisberger indique que la commission TVEDD a approuvé cette demande de crédit à la majorité.

M. Kummer indique que la commission de l'urbanisme s'est saisie de ce dossier au mois de février et après en avoir discuté, a décidé de procéder en 2 votes : la partie ouest a été refusée par 5 non et 3 oui et 1 abstention alors que la partie sur le côté citadin a été acceptée à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a discuté de cette demande de crédit dont il a été question de séparer en 2 également. La commission, toutefois un peu partagée, a préavisé favorablement cette demande de crédit par 8 oui et une abstention lors de la séance du 5 mars 2020.

Discussion

M. Leiser remercie Mme la Conseillère administrative pour sa présentation bien complète et imagée. Ces aménagements sont demandés et attendus par une bonne partie des habitants du quartier en raison d'une situation dangereuse à maintes fois reportée auprès de la Mairie.

Son parti fait part de son soutien à cette demande de crédit tout à fait pertinente au niveau sécurité et écologie.

M. Kummer constate qu'il s'agit d'un dossier mal ficelé. Il propose le renvoi de cette demande en commission afin de faire les choses proprement.

M. Lambert indique que le mélange des deux aspects concerne d'une part la procédure et d'autre part l'aménagement. Il rappelle les règles de priorité en zone 30 qui ne changent pas avec des passages piétons à proximité. Le gabarit restreint permettra aux voitures de se croiser, sachant que les automobilistes devront rouler à vitesse modérée. Il rappelle également la nécessité de la mise en conformité de l'éclairage.

M. Ricci indique que le PDC va soutenir ce projet pour une question de sécurité pour les piétons.

M. Jaussi considère que l'argument de la sécurité n'est pas compréhensible. Il s'agit à son avis d'un argument de confort. Il propose le renvoi de ce dossier en commission.

M. Richard constate un dossier ficelé en 2 morceaux et a l'habitude de s'en méfier. Tout le monde applaudit le projet de trottoir jusqu'au rondpoint. La deuxième partie est moins évidente étant donné que le besoin n'a pas été clarifié par la commission de l'urbanisme. Il ne comprend pas pourquoi le projet de trottoir s'arrête au chemin d'Ecogia. Il est favorable au vote de ce crédit en lien avec le trottoir mais souhaite que les CM se donnent le temps de ne pas réaliser la deuxième partie afin d'examiner tous les aspects au sein de la commission de l'urbanisme.

M. Lambert rappelle que la construction de ce trottoir s'inscrit dans le plan directeur des chemins pour piétons, au réseau cantonal.

M. Kummer relève l'intérêt de continuer la discussion entamée en commission de l'urbanisme. Il soutient le rôle des Conseillers municipaux et souhaite voter le renvoi en commission.

M. Riat rappelle que ce dossier a été approuvé en commission TVEDD, à l'urbanisme et aux finances. Il est surpris ce soir d'entendre la fraction des Verts dire que ce n'est pas un problème de sécurité alors qu'un membre des Verts l'a approché pour lui demander d'en discuter au sein de la commission de la

sécurité. Il constate qu'il s'agit d'un endroit propice aux promenades avec une continuité pour arriver à la cabane forestière.

M. Enhas fait part du soutien du parti socialiste à ce projet. Il souligne l'importance de respecter la sécurité des piétons.

M. Lima relève l'importance d'assurer d'une part la sécurité des piétons mais également leur confort. Il se dit sensible également au développement durable.

M. Jaussi ne revient pas sur l'aspect sécuritaire de la création d'un trottoir avec lequel il est d'accord. Il considère toutefois qu'il n'y a pas d'ajout de sécurité en créant un trottoir en argilo-calcaire à même le bitume.

M. Piccot relève l'intérêt de placer un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h à l'entrée d'Ecogia.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le renvoi en commission.

Vote : *Le renvoi en commission est refusé par 14 non, 8 oui et 1 abstention (23 votants).*

« CRÉDIT DE FRs 280'000.- DESTINÉ A L'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DU BIOLAY »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté politique de voter un crédit de Frs 280'000.- destiné à assurer la sécurité des piétons et ainsi répondre à l'attente de nombreux riverains ;

Vu la volonté de répondre au plan directeur des chemins piétonniers et ainsi améliorer ces derniers sur le territoire de la commune ;

Vu le message joint à la présente validé par le Conseil administratif en séance du 5 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 18 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des Transports dans sa séance du 20 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 5 mars 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 18 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

1. De procéder à l'aménagement de trottoirs au chemin du Biolay, selon l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 5 février 2020.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 280'000.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 280'000.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser les dépenses liées à ces travaux de Frs 280'000.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de Frs 280'000.- au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 280'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5. CREDIT DE FRs 500'000.- DESTINÉ À LA REFECTION DE TROIS AIRES DE JEUX

A l'aide d'une présentation sur grand écran, Mme Enhas présente cette demande de crédit destiné à la réfection de trois aires de jeux. Elle précise que ces aires de jeux présentent des dégradations et une réfection intégrale est indispensable afin d'assurer la sécurité des enfants. Les places de jeux concernées sont celles de Lachenal, du parc de Fleurimage et du centre sportif de la Bécassière. Les réfections se feront en 2020 (Lachenal et Fleurimage) et 2021 (CSV). La constitution d'un groupe de travail est prévue afin de définir les programmes de ces nouvelles aires de jeux. Mme Enhas commente le plan financier de chaque aire de jeu et remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit pour un montant de Frs. 500'000.- TTC.

Préavis des commissions

M. Rothlisberger indique que la commission TVEDD a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

M. Chappatte constate qu'un processus de concertation des habitants est prévu pour l'aire de jeu de Lachenal. Les habitants de Montfleury seront-ils également concertés pour Fleurimage ? Pour le CSV, quelles sont les personnes qui seront consultées ?

Mme Enhas indique que pour Fleurimage il n'est pas prévu de concertation avec les habitants. La crèche sera intégrée dans les réflexions.

Pour le CSV, la réflexion intégrera le service des travaux et le service des sports.

Concernant Fleurimage, M. Chappatte indique que la zone est couverte par l'association des habitants de Montfleury. Il relève l'intérêt d'intégrer les habitants dans les réflexions.

Mme Enhas en prend note et indique qu'elle tiendra compte de ces remarques.

M. Riat demande une correction au point 3 du dossier : il s'agit du 3 mars et non du 3 février.

M. Lima relève l'intérêt de procéder à cet investissement destiné aux enfants et à leur sécurité. Il espère que le programme de jeu portera sur des éléments pédagogiques. Il espère que les jeux seront adaptés également aux enfants à besoins spécifiques, le jeu étant un excellent moyen d'inclusion.

« CREDIT DE FRs 500'000.- DESTINE A LA REFECTION DE TROIS AIRES DE JEUX »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de procéder à la réfection de trois aires de jeux, sises sur les sites suivants :

- Parc de l'école Adrien-Lachenal, parcelle 6222
- Parc de Versoix-la-Ville, parcelle 6609
- Centre sportif de Versoix, parcelle 189

Vu le message joint à la présente validé par le Conseil administratif en séance du 8 janvier 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 14 janvier 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance 5 mars 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. De procéder à la réfection de trois aires de jeux, sises sur les sites : parc de l'école Adrien-Lachenal (parcelle 6222), parc de Versoix-la-Ville (parcelle 6609), Centre Sportif de Versoix (parcelle 189), selon le message joint à la présente, version validée par le Conseil administratif en séance du 8 janvier 2020.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 500'000.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 500'000.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser les dépenses liées à ces travaux de Frs 500'000.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de Frs 500'000.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2020.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 500'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. CREDIT DE FRs 55'000.- DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES FILTRES À SABLE DE LA PISCINE

A l'aide d'une présentation sur grand écran, Mme Enhas présente cette demande de crédit destiné au remplacement de la protection des filtres à sable de la piscine. Mme Enhas commente l'aspect technique du dossier ainsi que son plan financier et remercie les CM de faire bon accueil de cette demande de crédit de Frs. 55'000.- TTC.

Préavis des commissions

M. Leiser indique que la commission des sports et des manifestations a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

« CREDIT DE FRs 55'000.- TTC DESTINE AU REMPLACEMENT DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES FILTRES A SABLE DE LA PISCINE »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité, pour assurer un fonctionnement adéquat de la machinerie de la piscine, de procéder au changement de la protection cathodique des filtres à sable ;

Vu le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 15 janvier 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 27 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 5 mars 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. De procéder au remplacement de la protection cathodique des filtres à sable de la piscine, selon le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 janvier 2020.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 55'000.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 55'000.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser les dépenses liées à ces travaux de Frs 55'000.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de Frs 55'000.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 55'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

7. CREDIT DE FRs 1'029'000.- DESTINÉ AUX TRAVAUX GERANCE 2020

A l'aide d'une présentation sur grand écran, M. Malek-Asghar présente cette demande de crédit préparé par le service de la gérance et présenté en détail lors de la commission de la gérance. Il rappelle le processus et commente la liste des travaux. Il précise que ces crédits contribuent largement à l'entretien patrimoine communal dans la perspective travail cm. Il remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des commissions

M. Richard indique que la commission des bâtiments et gérance a examiné l'ensemble des propositions et a mis en évidence un certain nombre de questions qui ont toutes trouvé des bonnes réponses de la part du chef de service. En rappelant qu'il n'y a pas eu de crédit en 2018 et 2019, en ayant pu faire un certain nombre de suggestions, la commission a préavisé cette demande de crédit qu'elle a trouvée pertinente à l'unanimité des 9 membres présents.

M. Chappatte indique que la commission des finances a fait un relativement bon accueil à ce message. Il y a eu quelques interrogations concernant certains petits montants (par exemple vannes thermostatiques Frs. 6'000.-). La commission a toutefois approuvé massivement cette demande par 9 oui.

Discussion

M. Miche indique que sa fraction va bien entendu soutenir ce crédit. Il fait part d'un coup de cœur concernant le Cynodrome et il invite les CA et le futur CM de trouver un règlement pour permettre l'utilisation de cet endroit.

M. Chappatte signale que le PDC va naturellement soutenir ce message. Il souhaite toutefois à l'avenir qu'au niveau des bâtiments on se concentre sur les investissements en relation avec l'urgence climatique et le plan climat. Il relève l'importance que le patrimoine construit soit entretenu.

La parole n'est plus demandée.

« CREDIT DE FRs 1'029'000.- DESTINE AUX TRAVAUX DE GERANCE 2020 »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'entretien de plusieurs biens faisant partie du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la Ville de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 19 février 2020, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les coûts planifiés ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments et de la Gérance, dans sa séance du 25 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 5 mars 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de gérance 2020, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 19 février 2020.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 1'029'000.-.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre, auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements, à concurrence de Frs 1'029'000.- pour mener à bien les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette de Frs 300'000.- destinée aux travaux prévus sur divers immeubles du patrimoine financier à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine financier.
5. De comptabiliser la dépense nette de Frs 729'000.- prévue pour les autres travaux dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette de Frs 729'000.- au moyen du nombre d'annuités mentionné ci-dessous, dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2020 ou 2021 :

		Annuités
1. DIVERS IMMEUBLES PA :	48'000.-	
Réhabilitation bâtiments ancien cynodrome	25'000.-	10
Travaux de réfection Sauverny 6	23'000.-	10
2. MAIRIE :	128'000.-	
Peinture annexe Jura	58'000.-	10
Remplacement moquettes Mairie et annexe Jura	60'000.-	10
Tableau électrique	10'000.-	10
3. VOIRIE :	42'000.-	
Portes d'entrée appartements	20'000.-	30
Peinture des locaux et garage pompiers	7'000.-	10
Mise en passe électronique portes centre voirie	15'000.-	10
4. SALLE COMMUNALE	77'000.-	
Peinture des façades de la salle	7'000.-	10
Réfection de l'étanchéité du préau couvert	70'000.-	30
5. LACHENAL	270'000.-	
Pavillon parascol. assainis. structure et peintures	20'000.-	10
Peinture des façades blocs C/D/E/G	90'000.-	10
Réfection complète des WC C/D/E	160'000.-	30
6. MONTFLEURY 1 :	6'000.-	
Vannes thermostatiques	6'000.-	10
7. RADIS :	21'000.-	
Cuisine du rez de chaussée	15'000.-	10
Pergola	6'000.-	10
8. CENTRE SPORTIF DE VERSOIX :	87'000.-	
Machine à laver et sèche-linge professionnels	20'000.-	8
Modifications restaurant	57'000.-	10
Modifications partie arrière pour mat. entretien	10'000.-	10
9. FLEURIMAGE :	50'000.-	
Travaux de peinture des façades et intérieurs	35'000.-	10
Remplacement des lavabos sanitaires enfants	15'000.-	10
Synthèse :		
Amortissement en 8 annuités	20'000.-	
Amortissement en 10 annuités	459'000.-	
Amortissement en 30 annuités	250'000.-	
Total	729'000.-	

7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 1'029'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- 8.1 A l'aide de quelques images projetées sur grand écran, M. Richard signale que l'association du Patrimoine a reçu copie d'une demande d'hommage

à M. Maurice Blanchet, père de la réintroduction du castor en Suisse. Il relève l'intérêt d'accéder à cette demande qui provient de Contact Castor, un groupe d'étude, de suivi et de protection du castor européen. Il propose la pose d'une plaque pour honorer la mémoire de Maurice Blanchet, qui était l'initiateur de la réintroduction du castor. Il suggère également la réhabilitation du sentier des castors.

Applaudissements.

8.2 M. Jaussi revient sur la pose des panneaux LED et leur consommation énergétique. Il s'interroge sur le coût de ces panneaux ainsi que sur la durée d'éclairage de ces panneaux. Est-il nécessaire de laisser allumés ces panneaux, notamment celui de la route de l'Etraz qui est situé dans une zone où les animaux nocturnes peuvent être dérangés. Est-il par ailleurs techniquement possible d'en diminuer la luminosité.

M. Lambert prend note de ces questions qui seront examinées par le service concerné.

8.3 M. Leiser revient sur le carrefour de Pont-Céard et s'inquiète de la sécurité des piétons sur le trottoir de Pont-Céard. Pour sa part, ce carrefour est un échec. Il recommande de faire le point le plus vite possible et de ne pas attendre une année d'utilisation.

M. Lambert remercie M. Leiser pour son intervention et confirme qu'un point de situation est prévu avec la DGT.

8.4 Constatant la saleté de l'endroit, M. Piccot remercie la commune de bien vouloir procéder au nettoyage du passage Courvoisier.

8.5 M. Piccot revient sur le vote le 27 juin 2016, d'un crédit concernant le Boléro. Il demande au CA de bien vouloir penser à la pose d'une porte automatique au 2^{ème} sous-sol. Par ailleurs, il était prévu de poser sur la route de Suisse un panneau indicateur concernant la disponibilité des parkings communaux. Il demande si cela va se faire.

M. Malek-Asghar prend bonne note de la question.

8.6 M. Enhas demande où en est la demande de l'association des habitants du Nant-de-Crève-Cœur-Fayards concernant la sécurité.

8.7 M. Chappatte informe que le Château de Collex est désormais présent tous les samedis au marché.

8.8 Le Président remercie les CM pour leurs interventions et rappelle que le premier point de l'ordre du jour du prochain Conseil municipal concernera l'élection d'un vice-président du CM.

PAROLE AU PUBLIC

- Suite au passage à une limitation de vitesse à 30 km/h à la route de Saint-Loup, un citoyen demande ce qu'il en est des vélos qui roulent à plus de 30 km/h.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'informer d'abord et de réprimer ensuite sur l'ensemble de la commune.

- Une citoyenne signale que la lumière du passage piétons au bas du chemin de Pont-Céard ne fonctionne pas.
Le CA en prend note.

Le Président lève la séance à 22H15.

* * * * *